



UNION INTERPARLEMENTAIRE

BUREAU DE L'OBSERVATEUR PERMANENT AUPRES DES NATIONS UNIES

Assemblée générale

Point 10 de l'ordre du jour:
Rapport de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies

Déclaration de M. Alessandro Motter
Chargé de liaison

Nations Unies
New York, 13 octobre 2008

Seul le texte prononcé fait foi

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux que l'occasion me soit donnée de m'adresser à l'Assemblée générale sur le point 10 de l'ordre du jour qui concerne le deuxième Rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix.

Permettez-moi, pour commencer, de saluer la contribution énergique de la Commission à la renaissance des pays qui sortent d'un conflit. L'aide tant nécessaire qu'elle offre pour stabiliser et renforcer les instances dirigeantes et, ce faisant, en renforcer la capacité de maintenir la paix, est hautement appréciée.

Je tiens à faire observer que, depuis le début, la Commission et l'UIP coopèrent très étroitement, notamment lorsqu'il s'agit de renforcer le rôle et la capacité des parlements de contribuer aux processus de paix. L'UIP se réjouit de poursuivre cette coopération.

Les raisons pour lesquelles la communauté internationale devrait continuer à associer les parlements aux initiatives qu'elle prend pour apporter la paix et la stabilité aux sociétés sujettes à des conflits s'imposent d'elles-mêmes. Le rôle qu'elle joue en exposant les problèmes et en facilitant la négociation entre des intérêts divergents facilite de manière non négligeable le passage du conflit à une paix durable. Le défi majeur qui se pose à la communauté internationale est de veiller à ce que les parlements des sociétés qui sortent d'un conflit et qui, comme les autres instances dirigeantes, en sont affaiblis ou fragilisés puissent renaître et soient dotés des moyens nécessaires pour s'acquitter efficacement de leurs fonctions. Le fait que dans ces parlements siègent souvent ceux-là mêmes qui ont été partie au conflit montre combien il est nécessaire de poursuivre l'action internationale afin de promouvoir le dialogue et une culture de la tolérance. L'UIP exprime l'espoir que la Commission de la consolidation de la paix continuera à accorder une attention particulière à ce défi majeur.

Pour sa part, l'UIP est résolue à continuer de soutenir les parlements des pays qui sortent d'un conflit. En juin de cette année, elle a lancé un ambitieux projet qui vise à renforcer le rôle des parlements des pays d'Afrique anglophones en favorisant des processus politiques inclusifs, la réforme institutionnelle et la réconciliation. Au nombre des parlements bénéficiant de ce soutien, citons ceux du Ghana, du Kenya, du Libéria, de l'Ouganda, du Rwanda, de la Sierra Leone, de la Somalie et du Soudan. Nous espérons que le Parlement du Zimbabwe les rejoindra. Il est encourageant de noter que les Nations Unies ont participé activement aux processus de paix dans la plupart de ces pays.

Dans le cadre de ce projet, des parlementaires des pays concernés se sont réunis à la faveur d'un séminaire régional en Sierra Leone pour débattre des questions que les parlements devraient prendre en considération dans leurs stratégies d'établissement de la paix nationale et de réconciliation, en particulier des mécanismes de la justice de transition, de la mise en place

de politiques d'indemnisation appropriées, du rôle des femmes, de la question controversée de l'amnistie, de la recherche de la justice, en particulier s'agissant de savoir si celle-ci doit être rendue par un tribunal national ou international, et de la réforme du secteur de sécurité. Les expériences mises en commun à cette occasion ont montré que le parlement pouvait rapprocher et que ce potentiel, bien géré, pouvait être un vecteur important de médiation et d'action politique, ainsi que pour l'allocation équitable de ressources visant à répondre aux besoins de la population. A l'issue des travaux, les participants étaient convaincus que la réconciliation n'était pas un événement, mais un processus de guérison qui s'échelonnait sur plusieurs générations et reposait sur la persévérance. A notre avis, c'est là un point décisif dont la communauté internationale doit tenir compte dans ses efforts. L'UIP a l'intention de mettre à profit ce projet pour aider les parlements participants à élaborer et mettre en œuvre la feuille de route de leur propre participation au niveau national.

En outre, en juin de cette année, l'UIP a organisé en coopération avec la Commission de consolidation de la paix une réunion-débat à New York sur le thème *Parlements, établissement de la paix et réconciliation*, qui a permis de mettre en lumière des expériences pertinentes au Burundi, en Amérique centrale et en Afrique du Sud. Ont été abordés un certain nombre de thèmes et de problèmes, dont le rôle des ex-combattants, le financement des partis politiques et le fait que la communauté internationale devait aider à l'instauration d'une culture de la responsabilité partagée entre partis politiques minoritaires et majoritaires. Cette réunion-débat a aidé à définir les enseignements à tirer et les bonnes pratiques, et elle a mis en lumière des moyens concrets de leur donner effet.

Il va de soi que l'UIP est particulièrement heureuse d'offrir son soutien à la Commission au niveau national, notamment au Burundi et en Sierra Leone. Au Burundi, elle s'est fortement impliquée aux côtés du Parlement pour l'aider à promouvoir le dialogue et à mettre en place des mécanismes favorisant la participation de tous à la prise de décision. Elle a également poursuivi son aide aux femmes parlementaires pour leur permettre de contribuer utilement aux processus parlementaires.

En Sierra Leone, à la demande de la Commission, l'UIP a procédé à une évaluation approfondie des besoins du Parlement en octobre 2007. Elle s'est acquittée de cette tâche en coopération avec le BINUSIL et le PNUD. Les défis auxquels le Parlement se heurte sont inhérents à une situation d'après-conflit. Les plaies ne sont pas encore tout à fait pansées et la Sierra Leone demeure une société fragile et instable. Le Parlement se trouve face à la tâche redoutable d'avoir à rassembler les divers éléments d'une société éclatée. La réconciliation nationale et la justice de transition resteront donc au premier rang des préoccupations. En coopération avec le PNUD, l'UIP se propose, à partir de cette évaluation, de définir des activités précises qui permettront au Parlement de s'attaquer à ces défis.

En conclusion, je tiens à dire une fois encore que le parlement est une institution complexe qui n'est pas toujours en mesure de tenir ses promesses. L'enjeu pour la communauté internationale est donc de se familiariser avec le rôle et la complexité du parlement et de l'aider à développer pleinement son potentiel. A ce propos, nous sommes heureux que la Commission continue

d'accorder un rang de priorité élevé aux besoins des parlements démocratiquement élus. L'UIP, pour sa part, continuera à sensibiliser ses membres au travail de la Commission, en s'inspirant de son rapport.

Je vous remercie.